



DEPARTEMENT DU RHONE

Arrondissement de Villefranche

Canton de Thizy-les-Bourgs

**MAIRIE DE SAINT JACQUES DES ARRETS**

Le Bourg

69860 SAINT JACQUES DES ARRETS

Tél : 04.74.04.61.60

Fax : 04.74.04.67.71

[mairie@saintjacquesdesarrets.fr](mailto:mairie@saintjacquesdesarrets.fr)

[www.saintjacquesdesarrets.fr](http://www.saintjacquesdesarrets.fr)

**Compte rendu du Conseil Municipal du 24 février 2017**

Date de Convocation : 17 février 2017

Date d'affichage du compte rendu : 3 mars 2017

**Présents** : Béatrice LACHARME, Benoit AYNÈS, Monique TRIBOULET, Annick GEOFFRAY, Kévin RENAUD, François SANGOUARD, Sylvain MICHAUD, Gilbert PEYRE

**Absent(e)s excusé(e)s** : Christiane TRIBOULET, Sophie ARNAULT, Bruno SANGOUARD

Sylvain MICHAUD a été désigné(e) secrétaire de séance

**Approbation du compte-rendu de la séance 13 janvier 2017**

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité des présents.

Madame le maire ouvre la séance.

**COMMUNAUTE DE COMMUNES SAONE-BEAUJOLAIS (CCSB)**

**1. VOIRIE : Transfert de la voirie : longueur de voirie conservée**

**Le conseil municipal décide** de conserver au niveau communal la voie suivante :

Voie communale n° 101 (Boubon) de la RD 23, traversant la RD17, jusqu'à l'intersection avec la VC 103.

**2. Convention de mise à disposition de la voirie à la CCSB**

**Le conseil municipal accepte la convention** de mise à disposition de la voirie à la CCSB et autorise Madame le Maire à la signer.

### 3. TEPCV : Conseiller en énergie partagée (CEP)

En partenariat avec l'ADEME, le SYDER a mis en place un service de Conseil en Énergie Partagé (CEP).

L'intervention du SYDER dans cette thématique se fait en complément et/ou en appui des actions menées par la commune dans le même domaine. Ce service est donc déployé auprès des communes qui en font la demande. Il s'inscrit par ailleurs en complémentarité des politiques climat-énergie conduites sur le territoire.

Les communes qui le souhaitent pourront ainsi bénéficier de l'intervention d'un conseiller en énergie à temps partagé. Ce conseiller, agent du Syndicat, a une totale indépendance vis à vis des fournisseurs d'énergie, des bureaux d'études et des entreprises. Il sera l'interlocuteur privilégié de la commune pour toutes les questions énergétiques.

La participation de 0.50 € par habitant sera prise en charge par la CCSB.

**Le conseil municipal décide d'adhérer à ce service et autorise Madame le Maire à signer la convention avec le SYDER**

### 4. TEPCV : les Certificats d'Economies d'Energies (CEE)

Les CEE sont un dispositif national obligeant les vendeurs d'énergie - appelés « Obligés » - à soutenir des actions de maîtrise de l'énergie (isolation des combles, installation de vitrages performants...) réalisées notamment par les collectivités territoriales.

Le SYDER propose de lui confier la démarche de validation et valorisation des Certificats d'Economies d'Energie (CEE) issus des travaux d'efficacité énergétique réalisés par la commune sur son propre patrimoine.

**Le conseil municipal décide de ne pas adhérer à ce service.**

### 5. TEPCV : préservation et développement de la biodiversité

La CCSB possède une enveloppe de 100 000 € pour des travaux, aménagements ou acquisition liés à cette thématique. La plantation de haies, arbres fruitiers prairies et bandes fleuries peuvent faire partie de ces projets. Les travaux sont payés directement par la CCSB

**Le conseil municipal envisage de refaire certaines haies dans le Bourg**

## OFFICE DU TOURISME BEAUJOLAIS MONTS ET VIGNES

La randonnée sous toutes ses formes (pédestre, VTT, cyclotouriste, équestre...) représente l'une des principales demandes des touristes sur notre territoire.

Afin de veiller au bon état de nos circuits, l'office de tourisme demande à ce qu'un référent « randonnée » soit désigné au sein de chaque commune.

François SANGOUARD est nommé.

## SYDER : MODIFICATIONS DES STATUTS

### 1. Composition du comité syndical

Suite au nouveau département et au découpage des nouvelles communautés de communes, le SYDER doit désigner ses délégués en fonction de nouvelles strates de population.

Le Comité syndical du SYDER a délibéré pour que chaque commune ait un délégué titulaire et un délégué suppléant, à l'exception des communes suivantes qui ont plusieurs délégués titulaires et/ou suppléants.

Belleville : 2 titulaires 1 suppléant

Genas : 2 titulaires 1 suppléant

Gleizé : 2 titulaires 1 suppléant

Tarare : 3 titulaires 1 suppléant

Villefranche : 5 titulaires 2 suppléants

### 2. intégration d'une compétence optionnelle :

Le Comité syndical du SYDER a délibéré pour prendre la compétence optionnelle : « infrastructures de charge de véhicules électriques ou hybrides rechargeables »

**Le conseil municipal amené à se prononcer, approuve ces deux délibérations.**

## FINANCES

### 1. Approbation du compte administratif 2016 et affectation du résultat de fonctionnement

La secrétaire de Mairie présente le compte administratif. A savoir :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
Dépenses 2016	165 282.61	28 544.98	193 837.59
Recettes 2016	159 720.36	46 991.11	206 711.47
<b>Résultat année n</b>	<b>- 5 562.25</b>	<b>+ 18 446.13</b>	<b>+ 12 883.88</b>
Résultat antérieur 2015	+ 47 911.77	+ 10 123.51	+ 58 035.28
<b>Total</b>	<b>+ 42 349.52</b>	<b>+ 28 569.64</b>	<b>+ 70 919.16</b>
R à R dépenses au 31/12	0.00	- 300.00	- 300.00
R à R recettes au 31/12	0.00	0.00	00.0
<b>Résultat global de clôture</b>	<b>+ 42 349.52</b>	<b>+ 28 269.64</b>	<b>70 619.16</b>

Sous, la présidence de Mr Gilbert PEYRE, doyen d'âge le compte administratif est voté et adopté à l'unanimité.

Il est décidé d'affecter en totalité le résultat de clôture en report à nouveau au budget primitif 2017

## **2. Approbation du compte de gestion 2016 dressé par le receveur municipal**

Le compte de gestion dressé par la Trésorerie est compatible avec les résultats du compte administratif dressé par la commune. Il est adopté à l'unanimité

## **3. Intervention des Brigades Vertes**

Le conseil municipal a décidé de prendre les brigades vertes 4 journées cette année pour un coût de 800 €.

## **4. Photocopieur mairie : étude de proposition de Rex-Rotary**

Les coûts de location du photocopieur pour la mairie sont très élevés.

Monsieur AYNÈS, 2<sup>ème</sup> adjoint a négocié avec le prestataire, la société REX-ROTARY pour voir ce qui peut être amélioré, sachant que le contrat qui nous lie arrive à échéance en octobre 2018.

Après avoir étudié les différentes propositions, le conseil municipal décide de maintenir le contrat actuel et de ne pas recontacter cette société à l'échéance d'octobre 2018.

## **5. Vente de la lame à neige**

Le conseil municipal a décidé de vendre sa lame à neige à l'entreprise lacharme qui effectue le déneigement sur la commune au prix de 500 €

Acheté en 1999 : 24000 frs, soit 3 659 €

## **QUESTIONS DIVERSES**

- Elections présidentielles : 23 avril et 7 mai 2017 Bureaux de votes ouverts de 8 heures à 19 heures. Il sera fait appel à des électeurs pour effectuer les tours de gardes

Prochain conseil Municipal : **vendredi 24 mars à 20 h00**

Le Maire,